



La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport

Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 12 : Points principaux

” Le sport peut être un outil puissant pour la promotion de la cohésion sociale et la transmission des valeurs importantes telles que le fair-play, le respect mutuel et la tolérance, mais il peut également être un environnement où le racisme et la discrimination raciale se développent. Cette recommandation de politique générale vise à aider les États membres du Conseil de l'Europe à lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans tous les types de sport, professionnel comme amateur, individuel comme collectif, ainsi que dans toutes les activités relatives au sport sur les terrains de sport et en dehors.

MESSAGE CLÉ

Les États membres devraient garantir et favoriser l'égalité des chances dans l'accès de tous au sport et lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le sport.

Les États membres devraient former et mener des coalitions contre le racisme dans le sport, en invitant les autorités locales, les fédérations et les clubs sportifs, les sportifs, les entraîneurs, les arbitres, les groupes de supporters, les groupes représentant des minorités, les ONG et les médias à y participer.



SÉLECTION DE RECOMMANDATIONS

1. Adopter et appliquer une législation antidiscriminatoire garantissant l'accès de tous au sport et incriminant les actes racistes.

- ▶ Concevoir des mesures juridiques et politiques appropriées et effectives consistant à adopter une législation antidiscriminatoire adéquate afin de prévenir la discrimination dans l'accès au sport et des programmes d'intégration pour promouvoir l'accès au sport des enfants issus des minorités.
- ▶ Tenir les clubs et les fédérations de sport responsables des actes racistes commis lors d'événements sportifs.

2. Former des coalitions contre le racisme dans le sport.

- ▶ Adopter un accord-cadre national définissant dans les grandes lignes les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante.
- ▶ Inviter les autorités locales à organiser des activités de proximité spécifiques pour réunir dans le sport des personnes d'origines différentes.
- ▶ Inviter les fédérations et clubs sportifs à prendre des mesures pour attirer des supporters issus des minorités aux événements sportifs.
- ▶ Rappeler aux sportifs et aux entraîneurs de s'abstenir en toutes circonstances de comportements racistes.
- ▶ Encourager les organisations de supporters à adopter une charte du supporter contenant des clauses antiracistes.
- ▶ Encourager les sponsors et les publicitaires à éviter de donner une image stéréotypée des sportifs issus des minorités.
- ▶ Promouvoir des échanges de bonnes pratiques en créant un prix récompensant de bonnes pratiques en matière de lutte contre le racisme et de discrimination raciale dans le sport.

3. Former la police à repérer et à traiter les incidents racistes dans le sport.

- ▶ Demander aux autorités locales de dispenser aux forces de police locale une formation adéquate pour leur permettre de traiter les incidents racistes à l'intérieur et à l'extérieur des terrains de sport.
- ▶ Demander à la police d'adopter une stratégie commune avec le personnel de sécurité des organisateurs de rencontres sportives pour traiter les incidents racistes.

4. Sensibiliser au racisme et à la discrimination raciale dans le sport.

- ▶ Organiser et financer de vastes campagnes de sensibilisation antiraciste dans le sport de tous niveaux, en y faisant participer l'ensemble des acteurs concernés.
- ▶ Subventionner les activités sociales, d'éducation et d'information des ONG actives dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le sport.
- ▶ Encourager les médias à signaler les incidents racistes relevés sur les terrains de sport et à donner la publicité nécessaire aux sanctions encourues par les auteurs d'infractions à caractère raciste.



ECRI – LIENS UTILES

Recommandation de politique générale n° 12 de l'ECRI: La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport
<http://hudoc.ecri.coe.int/fre?i=REC-12-2009-005-FRE>

Recommandation de politique générale n° 2 révisée de l'ECRI: Les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national
<http://hudoc.ecri.coe.int/fre?i=REC-02rev-2018-006-FRE>

Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI: La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police
<http://hudoc.ecri.coe.int/fre?i=REC-11-2007-039-FRE>

Charte européenne du sport
<https://rm.coe.int/16804ca89a>

Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football
<https://rm.coe.int/168007a093>

FAITS ET CONSTATATIONS

« Il existe des cas prouvant que le racisme et la discrimination raciale dans le sport dépassent les comportements individuels ou collectifs des supporters ; il en est de même pour ce qui concerne les comportements ou les remarques racistes émanant par exemple de sportifs, d'entraîneurs ou de dirigeants de clubs. De fait, le domaine du sport est lui aussi touché par le racisme institutionnel ».

« Lorsque des mesures de lutte contre le racisme dans le domaine du sport sont prises, elles ont tendance à porter principalement sur le comportement des supporters, et plus particulièrement sur les hooligans, même si tous les hooligans ou membres de groupes de supporters radicaux ne sont pas forcément tous racistes. Il convient de reconnaître à cet égard que des sportifs, des entraîneurs et d'autres personnels sportifs, ainsi que des supporters ordinaires, peuvent eux aussi commettre des actes racistes ».

Exposé des motifs relatif à la Recommandation de politique générale n° 12 de l'ECRI.